DLP 17-11-81883481

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL :

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant G. VARLET - Commission Paritaire de Presse N° 527 AD

Bulletin n° 35 - 16 novembre 1981

REABONNEMENT AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES

pour l'année 1 9 8 2

Pour la prochaine campagne, dans un souci d'amélioration de la diffusion de ses bulletins ainsi qu'à la demande de nombreux abonnés, la station d'Avertissements Agricoles de BOURGOGNE et FRANCHE-COMTE remplacera son édition générale par deux bulletins distincts :

- une édition consacrée aux "*Cultures spécialisées*" (viticulture, arboriculture, petits fruits, cultures légumières, houblon...)
- une édition consacré aux "*Grandes cultures*" (céréales, maïs, colza, betteraves, cultures légumières de plein champ...)

Il sera possible à chaque abonné de souscrire un abonnement à l'un ou à l'autre de ces bulletins, ou aux deux à la fois.

Les tarifs pour recevoir les bulletins sont les suivants :

- Edition A : Cultures spécialisées : 70 F.
- Edition B : Grandes cultures : 60 F.
- Abonnement couplé aux deux éditions A et B : 100 F.
- Abonnement collectif (10 abonnements au minimum à une même adresse) réduction de 10 F. par abonnement.

Les versements sont à effectuer si possible avant le 31 décembre 1981 par chèque bancaire ou par CCP DIJON 3405-12 K

à l'ordre de : REGISSEUR D'AVANCES ET DE RECETTES

Pour vous réabonner, quel que soit le mode de paiement utilisé, veuillez nous retourner le formulaire ci-joint.

P203

C E R E A L E S

JAUNISSE NANISANTE SUR ORGE : Depuis la fin octobre, les conditions météorologiques ont été défavorables à la multiplication des pucerons. Très rares sont les parcelles où plus de 10 % des plantes sont colonisées.

Actuellement, les traitements contre les pucerons ne se justifient donc pas.

C O L Z A

LARVES DE LA GROSSE ALTISE : Les premières larves ont été notées vers le 20 octobre. Nos comptages et observations réalisés depuis début novembre indiquent généralement des populations larvaires assez faibles sauf dans le département du JURA et localement en COTE-D'OR où le seuil d'intervention est parfois dépassé.

Nous vous conseillons d'effectuer des comptages sur 50 plantes prises au hasard dans vos parcelles pour apprécier l'infestation. Si vous notez en moyenne 2 à 3 larves par pied ou 70 % de pieds attaqués, une intervention doit être envisagée avec l'un des produits suivants :

- *oléoparathion (nombreuses spécialités)* : *300 g. de matière active/hectare*
- *parathion méthyl* :
  - *. Formulation huileuse (Quinophos)* *350 g. de matière active/hectare*
  - *. ou microencapsulé (Penncap M)* *0,8 l. de produit commercial/hectare*
- *parathion méthyl + phosalone (Taxylone)* : *1,5 l. de produit commercial/hectare*

L'efficacité des produits est meilleure à partir de 5°C.

Ne pas mélanger les oléoparathions et les herbicides et respecter un délai de 3 semaines entre l'application d'oléoparathion et celle d'un désherbant et inversement.

CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL : Des captures de charançon du bourgeon terminal ont été enregistrées en octobre dans le TONNERROIS et le Nord du CHATILLONNAIS. Les premières pontes sont observées ; elles sont jusqu'à présent relativement peu importantes.

La lutte étant, pour l'instant, essentiellement dirigée contre les larves, il n'y a pas lieu d'intervenir dans l'immédiat.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

FORMULAIRE D'ABONNEMENT

A retourner à : SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Z.I. NORD - B.P. 194
21206 - BEAUNE CEDEX

NOM : PRENOM :

Adresse complète : (où doit être envoyé le bulletin)

ABONNEMENT SOUSCRIT :

(1)
- ☐ Edition A "Cultures spécialisées" : 70 F.
- ☐ Edition A à tarif réduit (au moins 10 exemplaires) : 60 F. par abonnement

(1)
- ☐ Edition B "Grandes cultures" : 60 F.
- ☐ Edition B à tarif réduit (au moins 10 exemplaires) : 50 F. par abonnement

(1)
- ☐ Edition A et B : 100 F.
- ☐ Edition A et B à tarif réduit (au moins 10 exemplaires) : 90 F. par abonnement

(1) Cocher la case correspondant à la formule choisie.

Pour les abonnements collectifs, mentionner le nombre d'exemplaires désirés.

Si vous êtes abonnés par un tiers, préciser par qui :

P204